

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(convoqué individuellement par écrit le 20 mars 2018)

**SEANCE DU 26 MARS 2018
À 20 HEURES**

Sous la présidence de M. **Martin PACOU, Maire**

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjointes :

Antoine HERTLING

André AUBELE

Anita WEISHAAR

Jean-Claude NICOL

Sonja MAHOU

Mmes, MM. les Conseillers Municipaux :

Monique CAESAR

Joëlle CLEMENT

Marlène DREYER

Claire FARQUE

Lucien GRAUSS

Marie-Claire KELHETTER

Jean-Marc KLEIN

Claude MEIKATT

Anne NOPPER

Ghislaine NOPPER

Absents excusés :

M. Eric DROUANT qui donne procuration à Mme Claire FARQUE

M. Roman GUERY qui donne procuration à M. Lucien GRAUSS

M. Bertrand HOEHN qui donne procuration à M. Jean-Marc KLEIN

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'ordre du jour – Adjonction de deux points complémentaires
- Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 12 février 2018
- Contournement Ouest de STRASBOURG – Vente de terrain
- Compte administratif 2017
- Compte de gestion 2017
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
- Fiscalité directe locale pour 2018
- Subventions communales
- Budget primitif 2018
- Création d'un budget annexe Lotissement
- Budget primitif Lotissement
- Groupe scolaire Jean-Marie LEHN à ALTORF – Demande de subvention pour une classe de neige
- Collège Nicolas COPERNIC de DUTTLENHEIM – Demande de subvention pour plusieurs voyages scolaires
- Transfert de terrain du budget principal de la commune vers le budget annexe Lotissement
- Révision du Plan d'Occupation des Sols avec transformation en Plan Local d'Urbanisme – Avenant à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Construction d'une école maternelle – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du remplacement de la maîtrise d'oeuvre
- Construction d'une école maternelle – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Avenant n° 1
- Eclairage du terrain de football synthétique
- Réfection des terrains de tennis
- Couverture WIFI gratuite extérieure au Parc des Sports
- Liaison piste cyclable/bande cyclable au carrefour à feux rue de la Gare/allée du Stade
- Travaux à l'église paroissiale
- Travaux au presbytère
- Demande d'acquisition du bien sis 3 rue du Soleil
- Création d'un poste d'adjoint technique
- Demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société LINGENHELD
- Communications diverses

Monsieur le Maire salue ses collègues et les remercie de leur présence.

26 mars 2018

2018 - 8

**OBJET : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR – ADJONCTION DE DEUX POINTS
COMPLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour par le rajout des deux points complémentaires suivants :

- *Contournement Ouest de STRASBOURG : vente de terrains,*
- *Adoption du budget annexe Lotissement 2018,*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

◆ APPROUVE et DECIDE en conséquence la modification de l'ordre du jour de la présente séance par l'adjonction des points complémentaires :

- *Contournement Ouest de STRASBOURG : vente de terrains,*
- *Adoption du budget annexe Lotissement 2018.*

2018 – 9

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
ORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2018**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

APPROUVE
à l'unanimité des membres présents et représentés

◆ le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 12 février 2018.

2018 – 10

OBJET : CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG – VENTE DE TERRAIN

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que dans le cadre du projet de construction du Contournement Ouest de STRASBOURG des acquisitions foncières sont nécessaires,

CONSIDERANT que plusieurs parcelles, propriété de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE, sont concernées pour partie par cet aménagement à savoir :

26 mars 2018

IDENTIFICATION DES PARCELLES						SURFACE EN M ²		
Section	Parcelle	Contenance	Nature	Lieu-dit	Zonage PLU	Emprise	Reliquats acquis	Reliquats non acquis
10	104	0ha04a30ca	P	HARDT	NA2i	430	0	0
10	102	0ha10a94ca	P	HARDT	UXa	52	0	1042
10	67	1ha51a73ca	p	HARDT	NA2i	13300	0	1722
TOTAL EN M ²						13782	0	2764

CONSIDERANT que le décret n° 2016-72 du 29 janvier 2016 par lequel l'Etat a confié à ARCOS la concession de l'autoroute A355,

CONSIDERANT qu'ARCOS a confié au groupement concepteur-constructeur, dénommé SOCOS, et constitué des entreprises DODIN CAMPENON BERNARD (mandataire), VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT, EUROVIA Infra, EUROVIA ALSACE LORRAINE, CEGELEC MOBILITY, INFRASTRUCTURES URBAINES ET ROUTIERES, CAMPENON BERNARD DODIN INGENIERIE, INGEROP INGENIERIE ET CONSEIL, SNC A355, GTM HALLE et SOGEA EST BTP, la conception et la réalisation du projet autoroutier, en ce compris la conduite des procédures d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du COS,

CONSIDERANT que la SNC A355 est investie des droits et des obligations du concepteur-constructeur au titre du contrat de conception-construction susvisé, la SNC A355 étant en charge des opérations foncières pour le compte du concepteur-constructeur,

CONSIDERANT que la SNC A355 a confié à la société FIT CONSEIL, devenue GEOFIT Expert, une mission d'assistance foncière consistant en la mise en œuvre des acquisitions et/ou maîtrises foncières et de toutes les opérations nécessaires à la libération de tous les terrains requis par le projet autoroutier,

VU le projet de promesse unilatérale de vente proposant un prix de cession de 16 874 € (seize mille huit cent soixante-quatorze euros) ainsi que le bulletin de libération rapide proposant une indemnité spéciale de 2 343.00 €,

APRES AVOIR ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'AUTORISER la cession au profit de l'ETAT, concédant, représenté par la SNC A355, des parcelles ci-dessus désignées pour un montant de 16 874.00 € ainsi qu'une indemnité spéciale de 2 343.00 €,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer la promesse unilatérale de vente, le bulletin de libération rapide ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires au dossier,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer, le moment venu, l'acte de vente, soit passé en la forme notariée, soit passé en la forme administrative.

2018 – 11

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal,

VU le compte administratif 2017, comparant les crédits prévus par le budget primitif et les décisions modificatives n° 1 et 2/2017 aux réalisations de l'exercice comptable 2017, présenté par M. le Maire,

VU que ce document comptable a été analysé en détail par la Commission des Finances le 12 mars 2018, laquelle propose au Conseil Municipal de l'approuver,

Après en avoir délibéré et désigné M. Antoine HERTLING, Adjoint au Maire, membre de la Commission des Finances, Président de l'assemblée municipale pour remplacer M. le Maire qui s'est retiré de la salle pour le vote,

APPROUVE

à l'unanimité des membres présents et représentés

◆ le compte administratif de l'exercice 2017, document qui dégage les résultats suivants :

	Dépenses totales	Résultat reporté	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	1 523 655,66 €	/	1 523 655,66 €
INVESTISSEMENT	3 973 358,75 €	4 800,78 €	3 978 159,53 €

	Recettes totales	Résultat 2016 reporté	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	2 136 299,97 €	/	2 136 299,97 €
INVESTISSEMENT	3 341 410,27 €	1 192 267,29 €	4 533 677,56 €

RESULTAT DE L'EXERCICE

⇒ Excédent de fonctionnement : **612 644,31 €**
 ⇒ Excédent d'investissement : **555 518,03 €**
1 168 162,34 €

2018 - 12

OBJET : COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal,

VU le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives n° 1 et 2/2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de

26 mars 2018

mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2018 – 13

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 612 644,31 €

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

- ⇒ Excédent de fonctionnement au 31.12.2017 : 612 644,31 €
affecté en totalité à la section d'investissement (dotation réserve) compte 1068.

2018 – 14

OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2018

Le Conseil Municipal,

VU le document «FDL 2018-N° 1259 COM» faisant ressortir le produit de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti et de la cotisation foncière des entreprises calculé sur les nouvelles bases, dressé par la Direction Régionale des Finances Publiques le 19 mars 2018,

VU le Code Général des Impôts,

VU la loi de finances pour 2018,

VU le budget primitif 2018,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018, soit :

⇒ taxe d'habitation	15,28 %
⇒ taxe foncière (bâti)	8,74 %
⇒ taxe foncière (non bâti)	40,47 %
⇒ CFE (cotisation foncière des entreprises)	16,06 %

le produit fiscal pour 2018 se répartissant comme suit :

Nature de l'impôt	Bases prévisionnelles 2018	Taux 2018	Produits 2018
Taxe d'habitation	2 474 000	15.28	378 027
Foncier bâti	4 169 000	8.74	364 371
Foncier non bâti	48 100	40.47	19 466
Cotisation foncière des entreprises	3 611 000	16.06	579 927
		TOTAL	1 341 791

2017 – 15

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal,

VU le budget primitif 2018 portant dotation du compte 6574 -allocations et subventions- d'un crédit de 60 000 €,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'ALLOUER en 2018 les subventions aux bénéficiaires et pour les montants énoncés ci-dessous :

⇒ **compte 6574**

COMITE DE LA CROIX ROUGE DE MOLSHEIM	100.00 €
ASSOCIATION CASCAD (CLUB D'ANIMATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE DUTTLENHEIM)	300.00 €
ASSOCIATION DES AMIS ET PARENTS DES ENFANTS HANDICAPES « LES TILLEULS » DE SCHARRACHBERGHEIM	100.00 €
ASSOCIATION « LES AMIS DES PERSONNES AGEES DE L'HOPITAL DE MOLSHEIM »	100.00 €
CLASSES VERTES, DE DECOUVERTE, DE NEIGE, VOYAGES D'ETUDES ...	6 000.00 €
STRUCTURE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE + ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT	37 000.00 €
P.A.E. (POINT D'ACCUEIL ET D'ECOUTE COLLEGE DE DUTTLENHEIM)	900.00 €
JEUNESSE AU PLEIN AIR	300.00 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS DELEGATION GENERALE DU BAS-RHIN – COMITE DE MOLSHEIM	100.00 €
COMITE DU BAS-RHIN DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE - COMITE DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN	100.00 €
FABRIQUE DE L'EGLISE	3 000.00 €
DIVERS	11 900.00 €
TOTAL	60 000.00 €

2018 – 16

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal,

VU le projet du budget primitif 2018 dressé par le Maire et analysé article par article par la Commission des Finances le 12 mars 2018,

Après examen détaillé du projet du budget proposé pour 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'ARRETER le budget primitif pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de

⇒ fonctionnement à **1 926 790.00 €**

⇒ investissement à **4 540 000.00 €**

les crédits étant votés par nature,

◆ DE MAINTENIR

⇒ **en dépenses**

- le complément de rémunération -indemnité de service- alloué au personnel communal suivant délibération du 1^{er} mars 1988, appliquant les dispositions prévues à cet effet par la loi du 26 janvier 1984 et de la circulaire du 16 mai 1984, à 100 % du traitement net indiciaire du mois de janvier,
- les frais de transport des enfants des écoles maternelle et élémentaire pour excursions ou manifestations d'intérêt éducatif, etc..., soit 800 € pour l'école élémentaire et 400 € pour l'école maternelle,

◆ D'AUTORISER le Maire à :

- passer toute opération comptable dans le cadre des crédits ouverts par le budget primitif 2018,
- engager ou poursuivre les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts par le budget primitif 2018.

2018 – 17

OBJET : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction M14,

VU l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 12 mars 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ la création au 26 mars 2018 du budget annexe relatif à la création d'un lotissement qui sera dénommé « BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT »

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2018 de ce budget annexe.

La présente délibération sera notifiée à Mme la Trésorière.

2018 – 18

OBJET : BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

26 mars 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L2313-1 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L 2543-2 et R 2543-1,

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances réunie le 12 mars 2018,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ◆ APPROUVE le BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT de l'exercice 2018 qui se présente comme suit :
 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 100 000 €
 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 100 000 €

 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 100 000 €
 - RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 100 000 €

- ◆ PRECISE que les niveaux des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement sont votés par CHAPITRES.

2018 - 19

OBJET : GROUPE SCOLAIRE JEAN-MARIE LEHN A ALTORF – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE CLASSE DE NEIGE

Le Conseil Municipal,

VU la demande du Groupe Scolaire Jean-Marie LEHN à ALTORF du 16 février 2018, sollicitant une participation financière pour une classe de neige au Centre l'Isle d'Aulps à ST JEAN D'AULPS du 19 au 23 mars 2018,

CONSIDERANT qu'une élève domiciliée à ERNOLSHEIM-BRUCHE a participé à ce séjour,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 5 € par jour et par élève,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 6574.

2018 – 20

OBJET : COLLEGE NICOLAS COPERNIC DE DUTTLENHEIM – DEMANDE DE SUBVENTION POUR PLUSIEURS VOYAGES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

26 mars 2018

VU la demande du Collège Nicolas Copernic de DUTTLENHEIM du 22 janvier 2018 sollicitant une participation financière pour les voyages scolaires suivants :

- PROVENCE du 13 au 18 mai 2018,
- BERLIN du 14 au 19 mai 2018,
- TREVES du 25 au 27 juin 2018,
- AUVERGNE du 14 au 18 mai 2018,
- BACKNANG du 14 au 21 mars 2018,
-

CONSIDERANT que des élèves domiciliés à ERNOLSHEIM-BRUCHE participeront à ces voyages, soit :

- 8 élèves au séjour en PROVENCE,
- 8 élèves au séjour à BERLIN,
- 8 élèves au séjour à TREVES,
- 8 élèves au séjour en AUVERGNE,
- 6 élèves au séjour à BACKNANG,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 5 € par jour et par élève,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 6574.

2018 – 21

OBJET : TRANSFERT DE TERRAIN DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE VERS LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2018-17 de ce jour a été créé un budget annexe Lotissement, au sein duquel doivent être identifiées toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots de terrains à bâtir.

Le terrain devant permettre la réalisation du lotissement fait partie du patrimoine de la commune et est répertorié à l'inventaire communal.

En conséquence, il convient de transférer au budget annexe Lotissement, la parcelle suivante :

- une partie représentant 352 ares de la parcelle cadastrée section 10 n° 193 d'une contenance totale de 1 283,11 ares et répertoriée à l'inventaire communal sous le n° T 10-193.

Ce transfert génère des écritures comptables avec un titre au compte 775 sur le budget principal de la commune et un mandat au compte 6015 sur le budget annexe Lotissement.

L'intégration de ce transfert de terrain du budget principal au budget annexe Lotissement se fait sur la base d'une valeur de 1 096 696,07 €.

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ APPROUVE le transfert de terrain du budget principal au budget annexe Lotissement conformément à la proposition du Maire.

2018 – 22

OBJET : REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS AVEC TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME – AVENANT AU MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Le Conseil Municipal,

VU le marché de prestations intellectuelles pour la révision du Plan d'Occupation des Sols avec transformation en Plan Local d'Urbanisme du 27 avril 2015 se chiffrant à 43 825,00 € H.T.,

CONSIDERANT qu'il est apparu nécessaire d'organiser davantage de réunions de travail pour le règlement, le zonage et les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) que celles initialement prévues,

VU la proposition d'avenant de l'Atelier IN SITU, titulaire du marché des prestations intellectuelles cité ci-dessus, s'établissant comme suit :

- Réunions et travail supplémentaires fournis et modifiant la répartition des honoraires + 3 600,00 € H.T.,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'APPROUVER les réunions et travaux supplémentaires générant une plus-value sur le montant du marché initial de 3 600,00 € H.T.,
- ◆ D'APPROUVER la nouvelle répartition des honoraires proposée dans l'avenant n° 1, soit :

	Atelier IN SITU	EGIS	IUPS
Phase 1	10 500,00 €	7 200,00 €	4 675,00 €
Phase 2	19 650,00 €	1 200,00 €	/
Phase 3	3 600,00 €	600,00 €	/
	33 750,00 €	9 000,00 €	4 675,00 €

- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché initial de prestations intellectuelles pour la révision du Plan d'Occupation des Sols avec transformation en Plan Local d'Urbanisme portant son montant de 43 825,00 € H.T. à 47 425,00 € H.T. ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2018 – 23

OBJET : REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS AVEC TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME – AVENANT A LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le Conseil Municipal,

VU la convention de mission d'assistance technique en urbanisme intervenue entre la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE et l'A.T.I.P. (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT qu'il est apparu nécessaire d'organiser davantage de réunions de travail pour le règlement, le zonage et les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) que celles initialement prévues,

VU la proposition de convention complémentaire établi par l'A.T.I.P. (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour une durée supplémentaire de 12 demi-journées pour assister la commune, la contribution à la demi-journée s'élevant à 300 €,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'APPROUVER la proposition de convention complémentaire se chiffrant à 3 600,00 € H.T.,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer la convention complémentaire de mission d'assistance technique en urbanisme pour la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2018 – 24

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE – MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la liquidation judiciaire du mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre a fortement pénalisé le chantier,

CONSIDERANT que ces événements particuliers nécessitent l'accompagnement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la liquidation du mandataire, la résiliation du groupement de la maîtrise d'œuvre, la consultation d'une nouvelle

équipe et la gestion de l'ensemble des contrats des nombreux intervenants du chantier,

VU l'offre de MP CONSEIL pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du remplacement de la maîtrise d'œuvre,

VU l'état d'avancement des travaux de construction de l'école maternelle,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ DE CONFIER la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du remplacement de la maîtrise d'œuvre à MP CONSEIL pour un montant global forfaitaire et révisable de 12 050,00 € H.T., soit 14 460,00 € T.T.C.,

AUTORISE

- ◆ le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces y afférant.

2018 – 25

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE – MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2015-68 du 30 novembre 2015 décidant de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'école maternelle à MP CONSEIL,

CONSIDERANT que le projet a subi de fortes perturbations avec le changement de maîtrise d'œuvre et qu'il est nécessaire de renforcer la présence de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en phase travaux,

VU la proposition d'avenant pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage établi par MP CONSEIL,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'APPROUVER l'avenant n° 1 à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant le montant du contrat à 43 370,00 € H.T., soit une augmentation de 4 560,00 € H.T.,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2018 – 26

OBJET : ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'homologation de l'éclairage du terrain de football synthétique pose problème ces dernières années et qu'il y a lieu d'envisager une rénovation de l'installation,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

◆ CHARGE la Commission Technique :

- ⇒ DE DEMANDER différents devis et de retenir l'offre la plus intéressante pour la commune,
- ⇒ DE FAIRE le choix entre 2 solutions d'éclairage : l'éclairage classique ou l'éclairage LEDS,
- ⇒ DE FAIRE REALISER les travaux avant l'homologation pour la nouvelle saison prévue fin août.

2018 – 27

OBJET : REFECTION DES TERRAINS DE TENNIS

Le Conseil Municipal,

VU la demande du Président du Tennis-Club relative à la transformation du sol des terrains de tennis extérieurs en terre battue synthétique avec adjonction d'un abri,

CONSIDERANT que le sol de ces terrains nécessite une rénovation,

VU les différents devis,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- ◆ DE FAIRE REALISER les travaux de transformation de 2 courts de tennis extérieurs actuellement en béton poreux en terre artificielle avec réalisation d'un forage pour l'alimentation du système d'arrosage des terrains,
- ◆ DE FAIRE REALISER un abri bois servant de club-house extérieur,
- ◆ D'EQUIPER les différentes portes d'accès de serrures à code,

C H A R G E

- ◆ la Commission Technique d'étudier les différents devis, de retenir l'offre la plus intéressante pour la commune et de lancer les travaux.

2018 – 28

OBJET : COUVERTURE WIFI GRATUITE EXTERIEURE AU PARC DES SPORTS

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renforcer la présence de services de connexion Internet par des réseaux WIFI publics gratuits,

VU le coût de cette opération,

D E C I D E

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'EQUIPER l'ensemble du parc des sports d'une couverture WIFI gratuite pour les usagers pour un montant de 14 600,00 € H.T.,
- ◆ DE VOTER le plan de financement comme suit :

Coût des travaux	14 600,00 € H.T.
T.V.A. 20 %	<u>2 920,00 €</u>
Dépense T.T.C.	17 520,00 € T.T.C.

– DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	
20 % de 14 600 €	2 920,00 €
– Participation du FC TVA	
16,404 % de 17 520 €	2 873,98 €
– Autofinancement	<u>11 726,02 €</u>
	17 520,00 €

- ◆ DE SOLLICITER le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,
- ◆ DE SOLLICITER la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG pour répondre à l'appel à projet de la Commission Européenne en vue d'obtenir une subvention.

2018 – 29

OBJET : LIAISON PISTE CYCLABLE/BANDE CYCLABLE AU CARREFOUR A FEUX RUE DE LA GARE/ALLEE DU STADE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la liaison piste cyclable/bande cyclable à hauteur du carrefour à feux rue de la Gare/allée du Stade présente un danger pour les usagers et nécessite un aménagement,

26 mars 2018

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

CHARGE

– la Commission des Travaux :

- ◆ D'ALLER SUR PLACE afin de définir les travaux à réaliser afin de sécuriser cette liaison piste cyclable et bande cyclable,
- ◆ DE DEMANDER des devis et de retenir l'offre la plus intéressante pour la commune,
- ◆ DE FAIRE REALISER les travaux entre le 15 juillet et le 15 août, période de fréquentation réduite.

2018 – 30

OBJET : TRAVAUX A L'EGLISE PAROISSIALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion du Conseil de Fabrique du 7 mars 2018, il a été évoqué le projet de rénovation et d'aménagement de l'église Saints Côme et Damien d'ERNOLSHEIM-BRUCHE.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés

CHARGE

- ◆ la Commission des Travaux de rencontrer le Conseil de Fabrique afin de définir les travaux qui sont à réaliser,

DECIDE

- ◆ D'ASSURER la maîtrise d'ouvrage des travaux qui seront remboursés à la commune par la Fabrique de l'Eglise selon des modalités financières à préciser dans une convention à venir,
- ◆ DE PRENDRE EN CHARGE les dépenses liées à des travaux en lien avec la sécurité ou la pérennité du bâtiment,

DECIDE

par 8 voix POUR, 9 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS

- ◆ DE NE PAS PRENDRE EN CHARGE l'étude de faisabilité en vue de la rénovation.

2018 – 31

OBJET : TRAVAUX AU PRESBYTERE

Le Conseil Municipal,

VU la demande du Conseil de Fabrique concernant la réfection des marches de l'escalier extérieur et l'aménagement de sol de la cave du presbytère,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

CHARGE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ la Commission des Travaux de rencontrer le Conseil de Fabrique afin de définir les travaux à réaliser.

2018 – 32

OBJET : DEMANDE D'ACQUISITION DU BIEN SIS 3 RUE DU SOLEIL

Le Conseil Municipal,

VU la demande du 9 mars 2018 d'HABITAT DE L'ILL d'acquérir le bien sis 3 Rue du Soleil à ERNOLSHEIM-BRUCHE en vue d'y construire un collectif de 12 logements en accession sociale à la propriété,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ DE VENDRE à HABITAT DE L'ILL les terrains sis 3 Rue du Soleil, cadastrés section 2 n° 220, 221 et 225 d'une contenance de 9,28 ares au prix de 180 000,00 €,
- ◆ DE REALISER cette vente par acte notarié devant Maître PRUVOST-ZINI, notaire à MOLSHEIM pour la commune, les frais d'actes, taxes, droits et honoraires étant à la charge de l'acquéreur,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, tous actes complémentaires ou rectificatifs et tous documents concourant à la bonne exécution de ce projet.

2018 – 33

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

26 mars 2018

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT que le contrat emploi aidé d'un agent technique se termine le 3 mai 2018 et que de ce fait il s'avère nécessaire d'employer une personne supplémentaire au service technique,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ DE CREER un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet, la durée hebdomadaire de service étant fixée à 35/35ème,
- ◆ DE CREER le poste avec effet du 4 mai 2018,
- ◆ les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

2018 – 34

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PRESENTEE PAR LA SOCIETE LINGENHELD

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 27 février 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par la Société LINGENHELD Environnement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation et la modification de l'installation de compostage sur la plateforme de traitement et de valorisation des installations à OBERSCHAEFFOLSHEIM,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ◆ SOUHAITE CONNAITRE les contraintes liées à l'épandage afin qu'il n'y ait pas de conséquences sur la population,
- ◆ EMET une réserve quant à la zone d'épandage,
- ◆ CONSTATE que la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) a également émis des observations quant à la description claire du processus d'épandage.

2018- 35

OBJET : COMMUNICATIONS DIVERSES

▪ **Nettoyage de printemps**

La commune organise la 9^{ème} édition de nettoyage de printemps le samedi 14 avril 2018. Rendez-vous est fixé à 9 H à l'Espace du Lavoir.

NOM - PRENOM	PRESENT/ABSENT	SIGNATURE
PACOU Martin		
HERTLING Antoine		
AUBELE André		
WEISHAAR Anita		
NICOL Jean-Claude		
MAHOU Sonja		
CAESAR Monique		
CLEMENT Joëlle		
DREYER Marlène		
DROUANT Eric	Procuration à Mme Claire FARQUE	
FARQUE Claire		
GRAUSS Lucien		
GUERY Roman	Procuration à M. Lucien GRAUSS	
HOEHN Bertrand	Procuration à M. Jean-Marc KLEIN	
KELHETTER Marie-Claire		
KLEIN Jean-Marc		
MEIKATT Claude		
NOPPER Anne		
NOPPER Ghislaine		